

Demande d'inscription sur les listes électorales (électeurs individuels)
Élection des membres des chambres d'agriculture
Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025

Demande d'inscription sur la liste électorale des **électeurs individuels**

à adresser avant le 15 septembre 2024 :

à la Commission d'établissement des listes électorales (CELE)

préfecture des Alpes-Maritimes, direction des élections et de la légalité, bureau des élections
Centre administratif départemental – 147 boulevard du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3

Je soussigné(e) (nom et prénoms)

.....

nom d'usage

.....

né(e) le à département

nationalité ⁽¹⁾..... résidant à département

demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la **commune** de

pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture dans le **collège**
suivant :

- Collège 1 : Chefs d'exploitation et assimilés
- Collège 2 : Propriétaires et usufruitiers
- Collège 3 A : Salariés de la Production Agricole
- Collège 3 B : Salariés des Groupements Professionnels Agricoles
- Collège 4 : Anciens exploitants et assimilés

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale ⁽²⁾

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité ⁽³⁾

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de ⁽⁴⁾

.....

Je joins à la présente demande les pièces suivantes : ⁽⁵⁾

-

le..... Fait à
(signature)

- (1) Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture les ressortissants des États membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du code rural et de la pêche maritime).
- (2) Pour les personnes de nationalité française.
- (3) Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne
- (4) A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.
- (5) Indiquer les pièces jointes à la demande :
 - Pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les conditions remplies pour le collège demandé).
 - Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doivent être jointes : d'une part, l'avis d'imposition foncière et, d'autre part, la copie du bail écrit ou une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur.